



## Document Unique Evaluation des Risques Professionnels



*Réalisé par*

**HANUS Laurent**

**EXPERTORISK**  
EXPERTORISK

08430 Poix-Terron

Tel : 33-06.31.54.00.04

Mail : [contact@expertorisk.fr](mailto:contact@expertorisk.fr)



# Document Unique Evaluation des Risques Professionnels

**Paper Box**

Année 2025

## **Paper Box**

*Transformation de papier*

22 rue du rouleau  
75000 Paris  
Tel : 33-(0)1.75.32.13.24  
Mail : [contact@paperbox.fr](mailto:contact@paperbox.fr)

Version du document	Date de validité	Date d'édition	Document rédigé par	Document validé par	Visa CSA/CSE/CSSCT
001	15/01/2025	16/01/2025	HANUS Laurent	DUPONT Jean	



## Présentation de l'entreprise

---

L'entreprise «Paper Box» est située à :  
22 rue du rouleau  
75000 Paris

Dirigeants(s) :  
Durand Olivier

Elle exerce l'activité de Transformation de papier.

L'entreprise a été créée en 2010.

Elle réalise sur son dernier exercice un chiffre d'affaires de 45K€.

Elle emploie 15 salarié(s).

### **Avertissement**

*Les informations recueillies et contenues dans ce rapport sont confidentielles et ne peuvent être diffusées sans l'autorisation expresse de l'entreprise.*



# Chapitre 1

## La démarche

## Engagement de la Direction

---

**Un des objectifs principaux de Paper Box est la sécurité de son personnel et celle de ses clients.**

C'est pourquoi Paper Box s'est engagée activement dans une démarche sécurité dont ce Document Unique est un des éléments visibles.

Notre engagement sécurité repose sur les principes suivants :

- La sécurité est primordiale et repose sur la conviction que tous les accidents peuvent être évités.
- Le "Zéro accident" est un objectif prioritaire pour nous.
- Quelle que soit sa fonction, chacun, à son poste de travail, a le devoir de veiller à sa sécurité et à celle des autres.
- Le respect des règles essentielles de sécurité assure les meilleurs résultats.
- La sécurité fait progresser l'entreprise.

**La Direction**  
Durand Olivier

## Cadre réglementaire de la démarche d'évaluation des risques professionnels

---

### Textes applicables à la présente évaluation des risques professionnels

La **loi n° 91-1414 du 31 Décembre 1991** prévoit que les entreprises procèdent à l'évaluation des risques professionnels. Ce principe est ainsi formulé (Articles L4121-1 et suivants du Code du Travail) :

**L4121-1.** « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

**L4121-2.** « L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'Article L4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

**L4121-3.** « L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail...»

Ce texte est complété par le **décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001** (auquel s'ajoute la circulaire n° 6 DRT du 18 Avril 2002) qui demande à l'employeur de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

L'évaluation des risques doit :

- Comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement
- Être mise à jour au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie
- Être utilisée pour l'établissement du bilan annuel et du programme d'actions soumis au CSA/CSE/CSSCT
- Être tenue à la disposition des membres du CSA/CSE/CSSCT, du Médecin du Travail, de l'Inspecteur ou contrôleur du Travail et des agents de la CARSAT

Suivant la **loi n° 2021-1018 du 2 août 2021** pour renforcer la prévention en santé au travail, une mise à jour annuelle du DUERP est obligatoire pour les entreprises de 11 salariés ou plus.

Les entreprises de moins de 11 salariés n'y sont plus obligées.

La mise à jour reste obligatoire pour toutes les structures :

- à chaque aménagement majeur modifiant les conditions de santé ou sécurité des salariés ou leurs conditions de travail ;
- à chaque nouvelle information portée à la connaissance de l'employeur concernant un risque professionnel.

Pour les entreprises de 50 salariés ou plus, le Comité Social et Economique (CSE) doit être consulté pour l'élaboration du DUERP et à chacune de ses mises à jour.

Le DUERP et chacune de ses mises à jour doivent être conservées par l'employeur durant au moins **40 ans** à partir de la date de leur réalisation

## Méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques professionnels

---

### Rappel de quelques notions élémentaires

**Danger** : Le danger est la propriété ou la capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs.

**Risque** : C'est le résultat de l'étude des conditions d'exposition et de gravité des travailleurs à ces dangers.

Pour qu'un **risque** d'accident corporel **existe**, il faut que trois éléments soient simultanément réunis : un (ou plusieurs) **individu(s)** doivent être **exposé(s)** à un **danger**.

L'existence simultanée de ces trois éléments est nécessaire et suffisante pour qu'une éventualité d'accident apparaisse. Il faudra donc qu'un danger existe pour qu'un risque d'accident puisse apparaître.

Pour qu'un **risque** devienne **accident**, il suffit simplement de passer d'une situation d'**exposition** à un **danger**, à une situation de **contact** avec ce même **danger**.

### Règles générales

L'évaluation des risques a été réalisée en collaboration avec les membres du personnel.

Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Consultation du médecin du travail
- Analyse des accidents du travail survenus dans l'entreprise et des maladies professionnelles reconnues par celle-ci
- Analyse des accidents du travail survenus dans la profession et des maladies professionnelles reconnues par celle-ci
- Analyse des notices des matériels utilisés par l'entreprise

Les règles suivantes ont été appliquées lors de l'analyse :

- Pour chaque unité de travail, chaque risque a fait l'objet d'une cotation (voir § suivant) afin de permettre sa hiérarchisation et son degré de maîtrise par l'entreprise a fait l'objet d'une évaluation (voir § suivant)
- Pour chaque risque identifié, des actions de prévention ont été recherchées pour le réduire ou le supprimer

## Cotation des risques

---

### Une approche en trois étapes

#### Etape N°1 – Criticité du risque

La première étape a consisté à définir la criticité de chaque risque à l'aide de la matrice décrite ci-après.

La Criticité représente la dangerosité intrinsèque du risque hors de toute mesure de prévention.

C'est la valeur absolue du risque.

#### Etape N°2 – Niveau de maîtrise du risque

La seconde étape a consisté à définir le degré de maîtrise du risque à l'aide de la seconde matrice ci-après.

Le niveau de maîtrise du risque décrit les mesures de prévention mises en place.

C'est l'importance des efforts de l'entreprise dans le domaine de la prévention du risque.

#### Etape N°3 – Score du risque

La dernière étape a consisté à définir le score de chaque risque à l'aide de la même première matrice.

Le Score représente la dangerosité du risque corrigée des mesures de prévention de l'étape N° 2.

C'est la valeur pondérée du risque (qui devrait être inférieure à la criticité).



### Règles de cotation des risques (criticité et score)

Pour établir la criticité et le score de chaque risque, deux facteurs ont été retenus. Dans un second temps, pour chaque facteur retenu, nous avons défini les différentes valeurs que pourrait prendre ce facteur :

Gravité	Gravité du dommage
Bénin	Soin infirmerie, dommage mineur
Moyen	AT avec arrêt, sans conséquences irréversibles
Grave	AT ou MP avec IPP (Incapacité permanente partielle) et/ou reclassement
Très grave	Incapacité permanente, décès

Fréquence	Exposition du salarié
Très rare	Exposition exceptionnelle et probabilité d'occurrence faible
Rare	Exposition peu fréquente et probabilité d'occurrence moyenne
Fréquente	Exposition régulière et probabilité d'occurrence forte
Très fréquente	Exposition permanente ou quasi permanente et probabilité d'occurrence très forte

Les niveaux d'acceptabilité des risques sont illustrés par les couleurs de la matrice de cotation présentée page suivante :

Couleur	
Rouge	Risque inacceptable
Jaune	Risque peu acceptable
Vert	Risque acceptable

### Matrice de cotation

Pour hiérarchiser les risques, il suffit d'affecter à chacun une valeur pour chaque facteur (exemple : tel risque est a- mortel, b- fréquent).  
La cotation est obtenue par le nombre figurant dans la matrice de cotation suivante à l'intersection des valeurs choisies pour ces deux facteurs :

<b>Très grave</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
<b>Grave</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Moyen</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Bénin</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>^ Gravité X Fréquence &gt;</b>	<b>Très rare</b>	<b>Rare</b>	<b>Fréquente</b>	<b>Très fréquente</b>

## Règles d'évaluation du niveau de maîtrise des risques

Le système de cotation décrit ci-dessus fait apparaître la criticité intrinsèque de chaque risque. Si cette criticité est appropriée dans la description d'un risque, elle reste «statique» car elle ne fait pas apparaître l'aspect «dynamique» des effets des éventuelles actions de prévention mises en œuvre pour faire face à ce risque.

C'est pourquoi nous avons ajouté une évaluation du niveau de maîtrise du risque inspirée de l'article L4121-2 du Code du Travail :

*L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :*

- 1° Eviter les risques ;*
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;*
- 3° Combattre les risques à la source ;*
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;*
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;*
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;*
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1 ;*
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;*
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.*

Voici les différentes valeurs que peut prendre ce niveau de maîtrise :

Maîtrise	Niveau de maîtrise du risque
Danger supprimé	Le danger n'existe plus
Danger réduit	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
Danger éloigné	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
EPC	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
EPI	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
Aucune	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place

Les niveaux d'acceptabilité de la maîtrise des risques sont illustrés par les couleurs de la matrice présentée page suivante :

Couleur	
Rouge	Maitrise inacceptable
Jaune	Maitrise peu acceptable
Vert	Maitrise acceptable

### Matrice d'évaluation du niveau de maîtrise

Pour affecter un niveau de maîtrise aux risques, il suffit d'affecter à chacun la valeur qui décrit au mieux les efforts produits par l'entreprise pour réduire ce risque. Le niveau de maîtrise est obtenu par le nombre figurant dans la matrice à la ligne choisie :

<b>Aucune</b>	<b>6</b>	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place
<b>EPI</b>	<b>5</b>	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
<b>EPC</b>	<b>4</b>	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
<b>Danger éloigné</b>	<b>3</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
<b>Danger réduit</b>	<b>2</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
<b>Danger supprimé</b>	<b>1</b>	Le danger n'existe plus



## Chapitre 2

### Les statistiques

## Répartition des risques par Gravité x Fréquence

Très grave		1		
Grave		3	3	3
Moyen	2		2	2
Bénin				4
<b>^ Gravité X Fréquence &gt;</b>	<b>Très rare</b>	<b>Rare</b>	<b>Fréquente</b>	<b>Très fréquente</b>

## Répartition des familles de risques par Unités de Travail

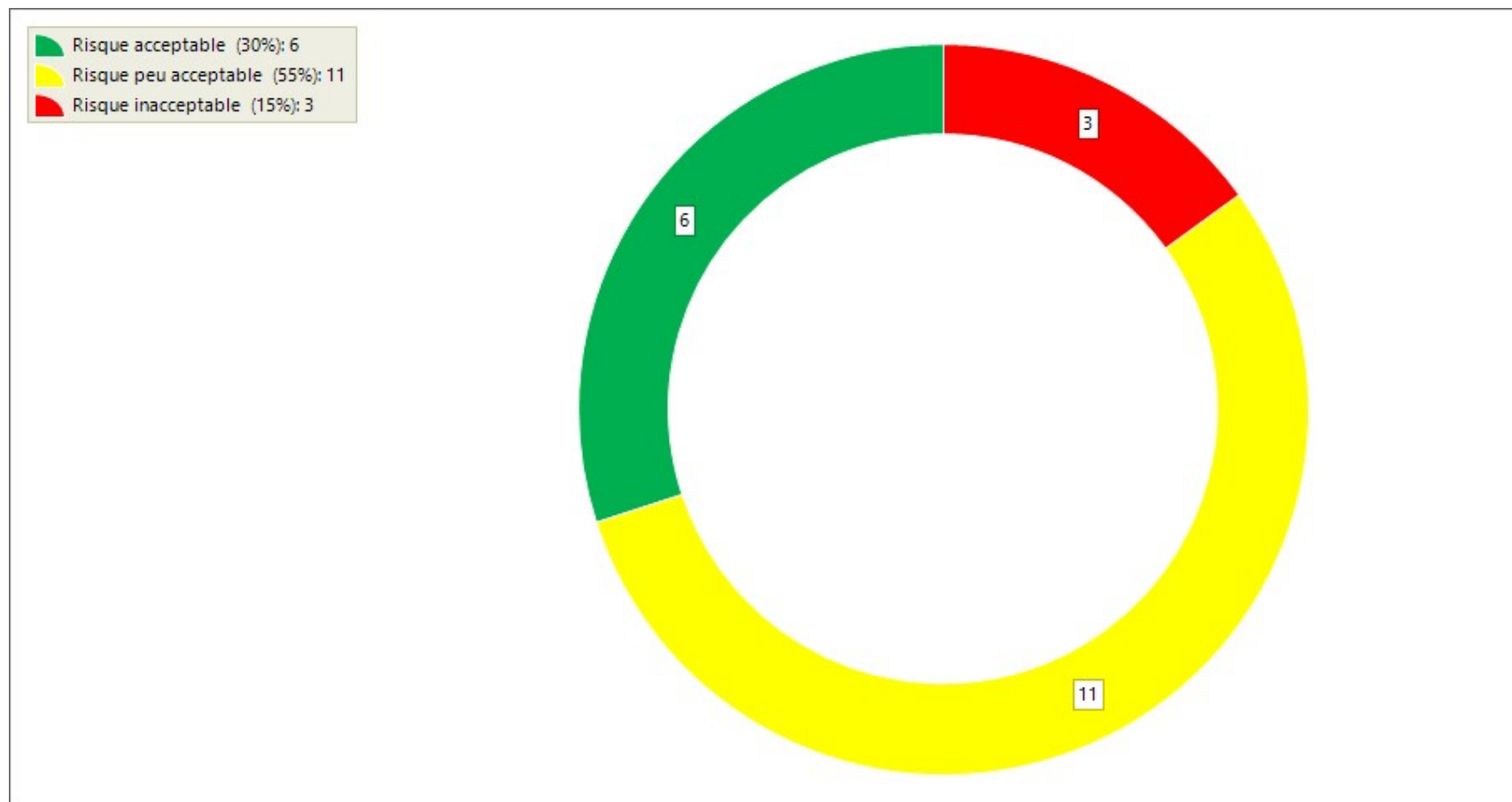
D0x = Facteur de Pénibilité D0x\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

	Bruit	Circulations internes	Equipements de travail	Incendie, explosion	Intervention entreprise extérieure	Manque de formation	Produits, émissions, déchets	Route, conduite	Risques psychosociaux	D07- Bruit	D08- Travail de nuit
<b>Bâtiment production</b>											
Direction								Jaune			
Production	Vert	Jaune	Jaune							Vert	Jaune
Réception	Vert	Jaune		Rouge						Vert	
Expéditions		Jaune			Jaune						
Maintenance	Vert		Jaune							Vert	
Risques transversaux						Rouge	Rouge		Jaune		

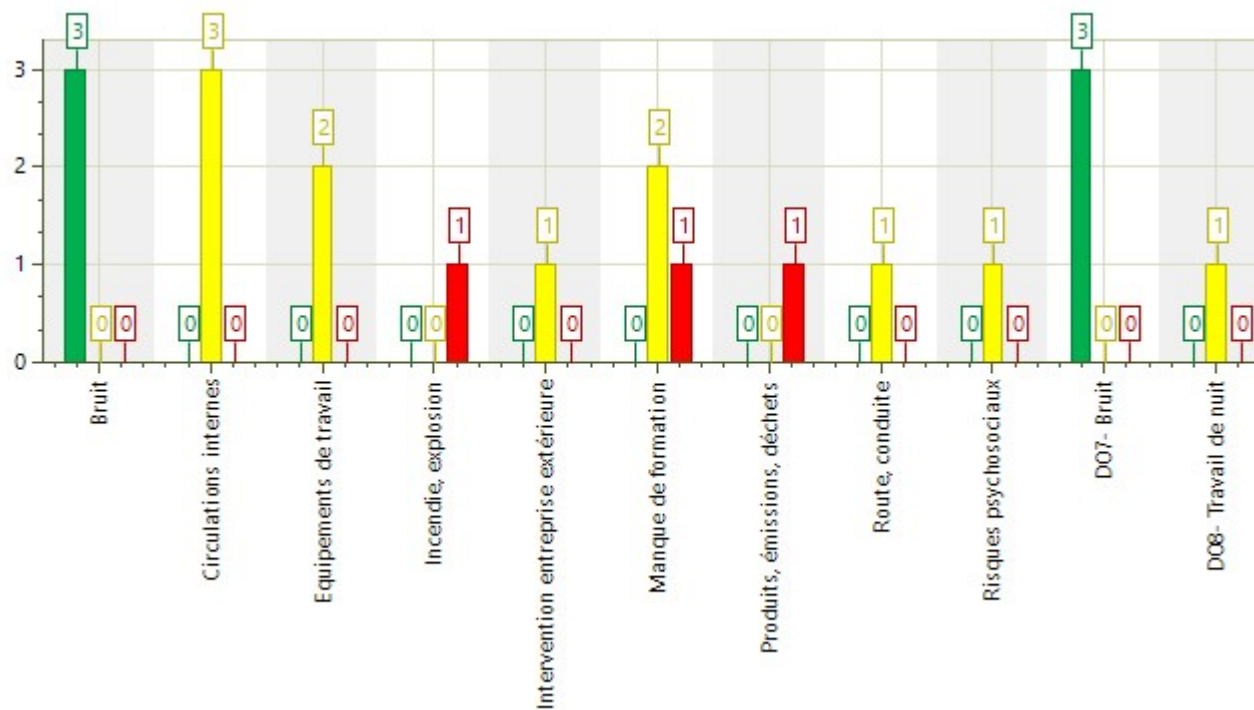
## Répartition des risques par niveaux de maîtrise des risques

<b>Aucune</b>	<b>8</b>	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place
<b>EPI</b>	<b>4</b>	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
<b>EPC</b>	<b>1</b>	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
<b>Danger éloigné</b>	<b>2</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
<b>Danger réduit</b>	<b>5</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
<b>Danger supprimé</b>		Le danger n'existe plus

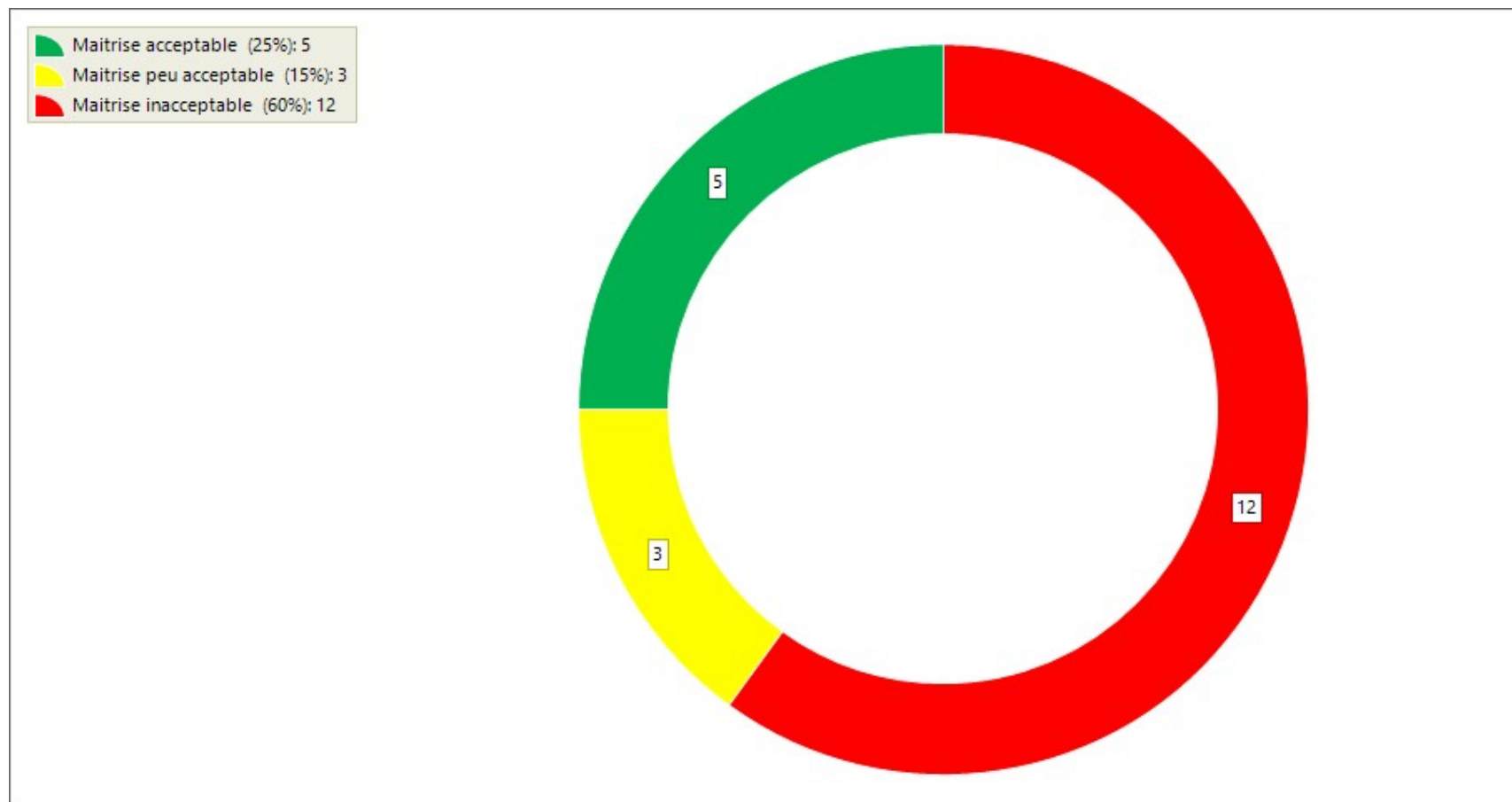
## Répartition globale des niveaux de cotation



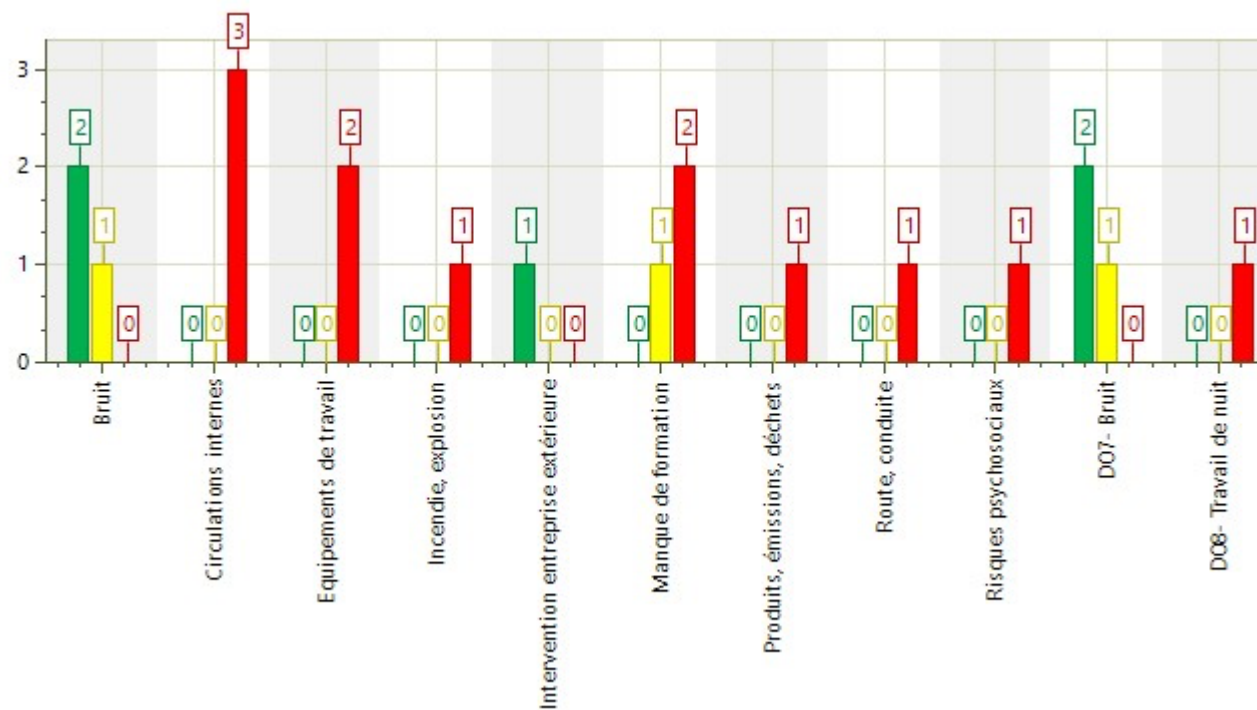
## Répartition des niveaux de cotation par familles de risques



## Répartition globale des niveaux de maîtrise des risques



## Répartition des niveaux de maîtrise des risques par familles de risques





## Chapitre 3

### L'évaluation des Risques Professionnels

## Liste de toutes les Unités de Travail et des risques prépondérants associés

*P = Facteur de Pénibilité      P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017*

Score max.	P	Bâtiment	Unité de travail	Famille de risque
8		Bâtiment production	Direction	Route, conduite
10			Production	Equipements de travail
12			Réception	Incendie, explosion
6			Expéditions	Intervention entreprise extérieure
10			Maintenance	Equipements de travail
12			Risques transversaux	Manque de formation

## Liste de toutes les Unités de Travail et de tous les risques associés

*D0x = Facteur de Pénibilité D0x\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017*

Bâtiment	Unité de travail	Famille de risque
<b>Bâtiment production</b>	Direction	Route, conduite
	Production	Equipements de travail   Circulations internes   D07- Bruit   D08- Travail de nuit   Bruit
	Réception	D07- Bruit   Incendie, explosion   Circulations internes   Bruit
	Expéditions	Circulations internes   Intervention entreprise extérieure
	Maintenance	Equipements de travail   D07- Bruit   Bruit
	Risques transversaux	Manque de formation   Manque de formation   Risques psychosociaux   Produits, émissions, déchets   Manque de formation

## Liste des Unités de Travail du bâtiment [Bâtiment production]

*P = Facteur de Pénibilité      P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017*

Unités de Travail	Score Max	Pénibilité	Famille de risques prépondérante
Direction	8		Route, conduite
Production	10		Equipements de travail
Réception	12		Incendie, explosion
Expéditions	6		Intervention entreprise extérieure
Maintenance	10		Equipements de travail
Risques transversaux	12		Manque de formation

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Direction]

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Direction]

C = Criticité    M = Maîtrise    S = Score    P = Pénibilité    P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
8	6	8		Entretien du véhicule et conduite du véhicule	Route, conduite	<p>Accident de circulation lors d'une mission</p> <p>Accident lors d'un trajet domicile-travail</p> <p>Utilisation de téléphone portable</p> <p>Etat d'ébriété</p> <p>Accident dû à un état de fatigue important</p> <p>Accident dû à la somnolence (long trajet)</p> <p>Accident lié à la pression du temps</p> <p>Accident lié à un véhicule défaillant</p>	<p>Conditions météorologiques</p> <p>Organisation du travail (contraintes de délai, de trajet)</p> <p>Véhicules défaillants (pneus, freins)</p> <p>Véhicules mal équipés (ABS, climatisation)</p> <p>Véhicules mal aménagés ou inadaptés (transport de marchandises)</p> <p>Usage de téléphone, GPS,</p>	Aucun	Mettre en place une fiche de suivi de véhicule ainsi qu'une charte de bonne conduite	Aucune	Moyen	Très fréquente

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Production]



Danger,  
éléments  
pointus,  
risque de  
coupure de  
la main



Danger  
d'écrasement



Danger  
d'écrasement, Risque  
de  
blessures  
des mains



Cylindres  
rotatifs



Protection  
de l'ouïe

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Production]

C = Criticité M = Maîtrise S = Score P = Pénibilité P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
10	5	10		Utilisation de la machine carton	Equipements de travail	Coupure Perforation Ecrasement Entraînement Coincement Amputation Brûlure	Partie mobile d'un équipement accessible au personnel (roulement, transmission, pièce, outil)	Carter, stickers de danger	Réaliser un audit sur tous les points entrants possibles et éliminer ces derniers	EPI	Très grave	Rare
8	6	8	P	Production nocturne	D08- Travail de nuit	Perturbations chrono-biologiques (perturbation des rythmes du sommeil, de l'alimentation,...) Difficultés de récupération, irritabilité, palpitations cardiaques, troubles digestifs, prise de poids, ...	Travail de nuit et travail posté	Organisation des horaires de travail  Prise en compte du temps consacré à la relève de poste Temps de pause réguliers, voire des siestes courtes, dans de bonnes conditions Horaires de travail compatibles avec les horaires de transport en commun Proposition de modes de transport organisés par l'entreprise Privilégier le volontariat Prise en compte des contraintes familiales Information des travailleurs sur les procédures à suivre pour une demande de sortie du travail de nuit ou du travail posté	Aucune	Aucune	Moyen	Très fréquente
8	5	6		Circulation d'engins de manutention	Circulations internes	Heurt d'une personne par un véhicule Collision entre véhicules Collision d'un véhicule avec un obstacle Destruction de	Absence de plan de circulation Zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules	Zones de circulation parfois existantes mais non respectées	Reflexions autour du plan de circulation Mise en place de procédures sur les règles de conduite	EPI	Moyen	Fréquente

4	2	4	P			véhicule						
4	2	4	P	Machine carton en état de fonctionnement	D07- Bruit	<p>Troubles ou perte d'audition</p> <p>Fatigue, stress</p> <p>Troubles cardio-vasculaires</p> <p>Troubles du sommeil</p> <p>Troubles de la digestion</p> <p>Augmentation du nombre d'accidents du travail</p> <p>Gêne dans la communication orale</p> <p>Gêne dans l'exécution de tâches délicates</p> <p>Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...)</p> <p>Surdit� irr�versible</p> <p>Masquage des signaux d'alarme</p>	Exposition continue � des bruits > 81 dB	<p>Installation de protections sur les �quipements (capot, caisson, cabine, ...) sur la machine carton</p> <p>Mise � disposition d'�quipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)</p>	Veiller au port des �quipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Danger r�duit	B�nin	Tr�s fr�quente
4	2	4		Machine carton en �tat de fonctionnement	Bruit	<p>G�ne dans la communication orale</p> <p>G�ne dans l'ex�cution de t�ches d�licates</p> <p>Probl�mes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...)</p> <p>Surdit� irr�versible</p> <p>Masquage des signaux d'alarme</p>	Exposition continue � des bruits > 81 dB	Mise � disposition d'�quipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des �quipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Danger r�duit	B�nin	Tr�s fr�quente

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Réception]



Matières  
inflammables  
ou haute  
température



Matières  
explosives  
risque  
d'explosion



Véhicules  
de  
manutention



Protection  
de l'ouïe

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Réception]

C = Criticité M = Maîtrise S = Score P = Pénibilité P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Emanation de gaz inflammable, explosif	Incendie, explosion	Blessure de personnes Brûlure de personnes Blessure lors d'explosion Dégâts matériels	Poste de charge des chariots élévateur dans chaque zone	Aucun	Mettre en place un local de charge isolé ou dans un endroit le plus isolé possible	Aucune	Grave	Très fréquente
8	5	10		Circulation d'engins de manutention	Circulations internes	Heurt d'une personne par un véhicule Collision entre véhicules Collision d'un véhicule avec un obstacle Destruction de véhicule	Absence de plan de circulation Zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules	Zones de circulation parfois existantes mais non respectées	Reflexions autour du plan de circulation Mise en place de procédures sur les règles de conduite	EPI	Grave	Fréquente
4	3	2	P	Opérations de chargement et de déchargement et de palettisation	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardio-vasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme	Exposition continue à des bruits > 81 dB	Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) sur la machine de palettisation  Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Danger éloigné	Moyen	Très rare
4	3	2		Opérations de chargement et de	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans	Exposition continue à des bruits > 81 dB	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle	Veiller au port des équipements	Danger éloigné	Moyen	Très rare

			déchargement et paletisation		l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme		(casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)			
--	--	--	---------------------------------	--	---	--	--	---	--	--	--

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Expéditions]



Véhicules  
de  
manutention

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Expéditions]

C = Criticité    M = Maîtrise    S = Score    P = Pénibilité    P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
8	5	6		Zone en présence de chariots élévateurs et de piétons	Circulations internes	<p>Heurt d'une personne par un véhicule</p> <p>Collision entre véhicules</p> <p>Collision d'un véhicule avec un obstacle</p> <p>Destruction de véhicule</p>	<p>Absence de plan de circulation</p> <p>Zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules</p>	<p>Zones de circulation parfois existantes mais non respectées</p>	<p>Reflexions autour du plan de circulation</p> <p>Mise en place de procédures sur les règles de conduite</p>	EPI	Moyen	Fréquente
4	2	6		Opérations de chargements	Intervention entreprise extérieure	<p>Accident lié à la coactivité</p> <p>Méconnaissance des risques induits par l'autre entreprise</p> <p>Accident lié à une méconnaissance des lieux</p> <p>Accident lié à une méconnaissance des mesures de prévention</p> <p>Accident lié à une méconnaissance des consignes de sécurité</p>	<p>Présence d'entreprises extérieures de chargements</p>	<p>Mise en place de procédure de concertation avec les différents intervenants</p>	<p>Continuer à émettre des protocoles de chargement et de déchargement</p>	Danger réduit	Grave	Rare

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Maintenance]



Danger,  
éléments  
pointus,  
risque de  
coupure de  
la main



Protection  
de l'ouïe

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Maintenance]

C = Criticité M = Maîtrise S = Score P = Pénibilité P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
10	6	10		Utilisation de matériels électro-portatifs	Equipements de travail	Coupure Perforation Ecrasement Entraînement Coincement Amputation Brûlure	Outils pneumatiques à mains Partie mobile d'un équipement accessible au personnel (roulement, transmission, pièce, outil) Utilisation d'outils tranchants	Aucun	Utiliser les machines et outils selon les prescriptions du fournisseur Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Aucune	Grave	Fréquente
4	2	4	P	Travaux de maintenance	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardio-vasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme	Exposition continue à des bruits > 81 dB	Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) sur certaines machines  Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Danger réduit	Bénil	Très fréquente
4	2	4		Travaux de maintenance	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates	Exposition continue à des bruits > 81 dB	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle	Danger réduit	Bénil	Très fréquente

Paper Box  
Année 2025

					Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme			(casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)			
--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Risques transversaux]



Matières  
toxiques



Matières  
corrosives



Protection  
de la vue



Protection  
des mains



Protection  
du corps



Protection  
du visage



Rinçage  
des yeux



Sortie et  
issue de  
secours



Sortie et  
issue de  
secours



Point de  
rassemblement



Lance à  
incendie



Indicateur  
d'incendie

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Risques transversaux]

C = Criticité M = Maîtrise S = Score P = Pénibilité P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Pistes d'actions	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Utilisation de produits chimiques	Produits, émissions, déchets	Infection Allergie Brûlure Inhalation Ingestion Contact cutané Brûlure Irritation	Produits chimiques non étiquetés Absence de FDS Absence de fiche de poste	Aucun	Etiquetter tous les produits chimiques Réaliser un diagnostic sur les produits chimiques Réaliser des fiches de postes	Aucune	Grave	Très fréquente
12	6	12		Absence de connaissance sur les dangers liés aux produits chimiques	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la méconnaissance des règles de prévention Maladie professionnelle	Absence de formation sur les risques chimiques	Aucun	Réaliser une formations sur les risques chimiques après le diagnostic	Aucune	Grave	Très fréquente
10	6	10		Tensions entre le personnel	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardiovasculaires Troubles musculosquelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Absence de diagnostic aux risques psychosociaux	Aucun	Réaliser un diagnostic aux risques psychosociaux	Aucune	Grave	Fréquente
6	6	6		Présence de RIA	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des bonnes pratiques du poste Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la	Absence de formation sur les RIA	Aucun	Former le personnel à la manipulation des RIA	Aucune	Grave	Rare

					méconnaissance des règles de prévention Maladie professionnelle							
10	4	6		Evacuation du bâtiment	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la méconnaissance des règles de prévention	Absence d'exercice d'évacuation	Mise en place de consignes, alarme type 4	Réaliser 1 fois par an un exercice d'évacuation	EPC	Grave	Rare



# Document Unique Evaluation des Risques Professionnels

## *Plan d'actions préventives*



---

**Réalisé par**

**HANUS Laurent**

**EXPERTORISK**

EXPERTORISK

08430 Poix-Terron

Tel : 33-06.31.54.00.04

Mail : [contact@expertorisk.fr](mailto:contact@expertorisk.fr)



# Document Unique Evaluation des Risques Professionnels *Plan d'actions préventives*

**Paper Box**

Année 2025

## **Paper Box**

*Transformation de papier*

22 rue du rouleau  
75000 Paris  
Tel : 33-(0)1.75.32.13.24  
Mail : [contact@paperbox.fr](mailto:contact@paperbox.fr)

Version du document	Date de validité	Date d'édition	Document rédigé par	Document validé par	Visa CSA/CSE/CSSCT
001	15/01/2025	16/01/2025	HANUS Laurent	DUPONT Jean	

## Méthodologie de gestion des plans d'action

---

### Rappel de quelques notions élémentaires

**Pistes d'action** : Actions possibles pour faire face au risque détecté en prenant en compte la situation d'exposition et les moyens de prévention existants

**Plan d'action** : Liste des actions retenues parmi les pistes d'actions proposées

### Prise en charge des actions

Chaque action se voit affecter a minima les attributs suivants :

- Un(e) responsable de son exécution et de son suivi
- Une date de début prévue
- Une date de fin probable

Durant la vie de l'action, celle-ci peut se voir affecter plusieurs informations liées à son déroulement :

- Un pourcentage d'avancement
- Un statut lié à son degré d'avancement : proposition, non traitée, nominal, en retard, en avance, terminée, reportée, annulée, permanente, annuelle, erreur, autre...

### Responsabilités de la personne en charge d'une action

La prise en charge d'une action implique les responsabilités suivantes :

- Pilotage de son exécution
- Suivi de son avancement en fonction des dates de début et fin prévues
- Définition, si besoin, d'étapes datées de réalisation
- Définition, éventuelle, d'indicateurs d'efficacité de l'action
- Alerte en cas de difficultés de réalisation (planning, coût, ressources, ...)

## Programme d'actions préventives

Pr = Priorité de l'action    S = Score    P = Facteur de Pénibilité    P\* = Facteur de Pénibilité exclu par la réforme de 2017

Pr	S	P	Bâtiment / Unité de Travail	Famille de risques	Risque	Moyens de prévention existants	Action préventive	Responsable	Début	Fin	Statut
4	10		Bâtiment production / Production	Equipements de travail	Coupure Perforation Ecrasement Entraînement Coincement Amputation Brûlure	Carter, stickers de danger	Réaliser un audit sur tous les points entrants possibles et éliminer ces derniers	JUBES Patrick	16/01/2025	05/06/2025	Non traitée
4	12		Bâtiment production / Réception	Incendie, explosion	Blessure de personnes Brûlure de personnes Blessure lors d'explosion Dégâts matériels	Aucun	Mettre en place un local de charge isolé ou isoler le plus possible les chariots en cours de charge	DURAND Olivier	16/01/2025	05/07/2025	Nominal
4	10		Bâtiment production / Maintenance	Equipements de travail	Coupure Perforation Ecrasement Entraînement Coincement Amputation Brûlure	Aucun	Utiliser les machines et outils selon les prescriptions du fournisseur Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée
4	6		Bâtiment production / Risques transversaux	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la méconnaissance des règles de prévention	Mise en place de consignes, alarme type 4	Réaliser 1 fois par an un exercice d'évacuation	DURAND Olivier	16/01/2025	26/04/2025	Non traitée
4	12		Bâtiment production / Risques transversaux	Produits, émissions, déchets	Infection Allergie Brûlure Inhalation Ingestion Contact cutané Brûlure Irritation	Aucun	Etiquetter tous les produits chimiques Réaliser un diagnostic sur les produits chimiques Réaliser des fiches de postes	GUERTIN Stéphane	16/01/2025	15/06/2025	Non traitée
3	8		Bâtiment	Route,	Accident de	Aucun	Mettre en place une fiche de	DURAND	16/01/2025	15/02/2025	Non

		production / Direction	conduite	circulation lors d'une mission Accident lors d'un trajet domicile- travail Utilisation de téléphone portable Etat d'ébriété Accident dû à un état de fatigue important Accident dû à la sommolence (long trajet) Accident lié à la pression du temps Accident lié à un véhicule défaillant		<a href="#">suivi de véhicule ainsi qu'une charte de bonne conduite</a>	Olivier			traitée
3	6	Bâtiment production / Production	Circulations internes	Heurt d'une personne par un véhicule Collision entre véhicules Collision d'un véhicule avec un obstacle Destruction de véhicule	Zones de circulation parfois existantes mais non respectées	<a href="#">Reflexions autour du plan de circulation</a> <a href="#">Mise en place de procédures sur les règles de conduite</a>	SATER Magalie	16/01/2025	25/06/2025	Non traitée
3	10	Bâtiment production / Réception	Circulations internes	Heurt d'une personne par un véhicule Collision entre véhicules Collision d'un véhicule avec un obstacle Destruction de véhicule	Zones de circulation parfois existantes mais non respectées	<a href="#">Reflexions autour du plan de circulation</a> <a href="#">Mise en place de procédures sur les règles de conduite</a>	SATER Magalie	16/01/2025	01/04/2026	Non traitée
3	6	Bâtiment production / Expéditions	Circulations internes	Heurt d'une personne par un véhicule Collision entre véhicules Collision d'un véhicule avec un obstacle Destruction de véhicule	Zones de circulation parfois existantes mais non respectées	<a href="#">Reflexions autour du plan de circulation</a> <a href="#">Mise en place de procédures sur les règles de conduite</a>	JUBES Patrick	16/01/2025	05/06/2025	Nominal
3	6	Bâtiment production /	Intervention entreprise	Accident lié à la coactivité	Mise en place de procédure de	<a href="#">Continuer à émettre des protocoles de chargement et</a>	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée

			Expéditions	extérieure	Méconnaissance des risques induits par l'autre entreprise Accident lié à une méconnaissance des lieux Accident lié à une méconnaissance des mesures de prévention Accident lié à une méconnaissance des consignes de sécurité	concertation avec les différents intervenants	de déchargement				
3	4	P	Bâtiment production / Maintenance	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardio-vasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme	Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) sur certaines machines  Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée
3	4		Bâtiment production / Maintenance	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements,	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	SATER Magalie	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée

				...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme							
3	10		Bâtiment production / Risques transversaux	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardiovasculaires Troubles musculosquelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Aucun	Réaliser un diagnostic aux risques psychosociaux	SATER Magalie	16/01/2025	04/08/2025	Non traitée
3	12		Bâtiment production / Risques transversaux	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la méconnaissance des règles de prévention Maladie professionnelle	Aucun	Réaliser une formations sur les risques chimiques après le diagnostic	SATER Magalie	04/02/2019	04/02/2020	Non traitée
2	4	P	Bâtiment production / Production	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardiovasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements,	Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) sur la machine carton  Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée

					...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme						
2	4		Bâtiment production / Production	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	Non traitée
2	2	P	Bâtiment production / Réception	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardiovasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme	Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) sur la machine de paletisation  Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	04/02/2019	04/02/2020	Non traitée
2	2		Bâtiment production / Réception	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	Veiller au port des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	DURAND Olivier	16/01/2025	16/01/2026	Nominal

				(sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme							
1	8	P	Bâtiment production / Production	D08- Travail de nuit	Perturbations chrono-biologiques (perturbation des rythmes du sommeil, de l'alimentation,...) Difficultés de récupération, irritabilité, palpitations cardiaques, troubles digestifs, prise de poids, ...	Organisation des horaires de travail  Prise en compte du temps consacré à la relève de poste Temps de pause réguliers, voire des siestes courtes, dans de bonnes conditions Horaires de travail compatibles avec les horaires de transport en commun Proposition de modes de transport organisés par l'entreprise Privilégier le volontariat Prise en compte des contraintes familiales Information des travailleurs sur les procédures à suivre pour une demande de sortie du travail de nuit ou du travail posté	Travail de nuit basé uniquement sur la base du volontariat	SATER Magalie	04/02/2019	04/02/2020	Non traitée
1	6		Bâtiment production / Risques transversaux	Manque de formation	Accident lié à la méconnaissance des bonnes pratiques du poste Accident lié à la méconnaissance des consignes de sécurité Accident lié à la méconnaissance des règles de	Aucun	Former le personnel à la manipulation des RIA	DURAND Olivier	04/02/2019	04/02/2020	Non traitée

Paper Box

Année 2025

				prévention Maladie professionnelle						
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--